

« Une Union de l’Innovation : accélérer la transformation de l’Europe par l’innovation dans un monde en évolution rapide »

Synthèse

Février 2011

Introduction	2
Principaux axes d’actions de la nouvelle stratégie	2
1 Réaliser l’espace européen de la recherche (EER)	2
2 Orienter les instruments de financement de l’UE vers les priorités de l’Union de l’Innovation	3
3 Favoriser l’excellence dans l’éducation et le développement des compétences.....	3
4 Améliorer l’accès des entreprises innovantes au financement.....	3
5 Réaliser un marché unique de l’innovation.....	4
6 Tirer parti du potentiel créatif de l’Europe	4
7 Accroître les avantages sociaux	5
8 Réformer les systèmes de recherche et d’innovation.....	6
9 Partenariats d’innovation européens (PIE).....	6
10 Améliorer la gouvernance	7

Introduction

L'Union de l'Innovation est l'une des sept initiatives phares annoncées dans la stratégie Europe 2020 approuvée en juin 2010. Elle sous-tend ses trois objectifs : une croissance intelligente, durable et inclusive.

Si l'innovation est au cœur de la stratégie Europe 2020, c'est parce que la compétitivité, la création d'emplois et globalement notre niveau de vie en dépendent. L'innovation est aussi le meilleur moyen de résoudre les principaux problèmes auxquels notre société est confrontée, qu'il s'agisse du changement climatique, de la raréfaction des ressources, de la santé ou du vieillissement de la population.

L'Union de l'Innovation se présente comme une approche audacieuse, intégrée et stratégique. L'objectif n'est pas seulement d'atteindre un niveau de dépenses en R&D équivalent à 3 % du PIB, mais aussi de créer les conditions pour que les idées innovantes puissent être transformées en produits et services créateurs de croissance et d'emplois. Les efforts devront se concentrer prioritairement sur les innovations qui apportent une réponse aux défis sociétaux.

Conçue parallèlement à l'initiative phare « Une politique industrielle à l'ère de la mondialisation », on aurait pu attendre de l'Union de l'Innovation qu'elle accorde davantage d'attention à l'industrie et au marché. La vision qu'elle propose reste très attachée au postulat selon lequel l'excellence scientifique et la recherche sont les fondements d'un système d'innovation efficace.

Principaux axes d'actions de la nouvelle stratégie

Sur base de la communication de la Commission du 6 octobre 2010¹ et des conclusions du Conseil adoptées lors de la session des 25 et 26 novembre derniers², le document présente ci-dessous les principales orientations et mesures de la nouvelle stratégie communautaire en matière d'innovation.

1 Réaliser l'espace européen de la recherche (EER)

Initié en 2000 pour éviter les chevauchements coûteux et les recoupements inutiles au niveau de la recherche nationale, l'Espace européen de la recherche suppose encore d'importants efforts pour que les chercheurs et les connaissances puissent circuler librement, pour que les investissements soient moins fragmentés et que le capital intellectuel soit pleinement exploité dans toute l'Europe. En 2011, la Commission entamera les travaux préparatoires pour lever les obstacles pratiques et juridiques à la mobilité et à la coopération transnationale et organisera une large consultation publique sur les mesures à prendre.

La Commission incite aussi les Etats Membres à entreprendre la construction des « infrastructures européennes de recherche prioritaires » recensées par le Forum stratégique européen sur les infrastructures de recherche (ESFRI). Elle souhaiterait notamment que les fonds structurels soient mobilisés à cet effet. Fin novembre, elle a annoncé la construction de

¹ COM(2010)546.

² Doc. 17165/10.

trois nouvelles infrastructures européennes de recherche dans le domaine des énergies éolienne, solaire et nucléaire, une au Danemark, une en Espagne et un réacteur nucléaire de recherche en Flandre, « Myrrha ».

2 Orienter les instruments de financement de l'UE vers les priorités de l'Union de l'Innovation

Le programme-cadre pour la recherche et le développement technologique (PCRD), le programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité (PIC) et les fonds structurels doivent mettre davantage l'accent sur les priorités de la stratégie Europe 2020. La Commission publiera en 2011 des propositions pour les programmes futurs. Des synergies seront cherchées entre les volets « recherche » et « innovation ». Une partie du budget de l'EIP-CIP est déjà consacrée à la mise en œuvre de l'Union de l'Innovation.

Pour la mi-2011, l'Institut européen d'innovation et de technologie³ (EIT) doit définir un agenda stratégique afin d'étendre ses activités à la promotion de l'innovation en Europe. Le « diplôme EIT » doit devenir un label d'excellence reconnu au niveau international. L'EIT devrait également développer ses activités dans le domaine de l'éducation à l'esprit d'entreprise.

La Commission prévoit de mettre en place un « Forum européen des activités prospectives », pour renforcer la base scientifique de l'élaboration des politiques.

3 Favoriser l'excellence dans l'éducation et le développement des compétences

En 2011, la Commission publiera une communication sur la réforme de l'enseignement supérieur. Elle travaillera au développement d'un système indépendant de classement pluridimensionnel international des résultats des universités. Elle évoque aussi la création d'« alliances de la connaissance » pour rapprocher le milieu éducatif et celui des entreprises.

D'ici fin 2011, les Etats membres doivent mettre en place des stratégies pour former des chercheurs en nombre suffisant et créer des conditions d'emploi attractives.

En 2011 toujours, la Commission proposera un cadre intégré ainsi qu'une feuille de route pour le développement et la promotion des compétences numériques pour l'innovation et la compétitivité.

4 Améliorer l'accès des entreprises innovantes au financement

A l'instar de la nouvelle politique industrielle, l'Union de l'Innovation prévoit un réexamen des outils financiers européens (notamment de la BEI) pour remédier aux défaillances du

³ Créé en 2008, l'Institut entend mettre en relation innovation, recherche et enseignement. Il dispense une formation novatrice axée sur les approches interdisciplinaires, les compétences entrepreneuriales et la gestion de l'innovation. En son sein, les « Communautés de la connaissance et de l'innovation (CCI) » rassemblent les plus grands talents du monde, chercheurs, entrepreneurs ou universitaires, autour des enjeux sociétaux. Les trois premières Communautés ont été créées suite à un appel à projets lancé en 2009 : changement climatique (Climate-KIC), énergie durable (KIC InnoEnergy) et ICT (EIT ICT Labs). Selon Willem Jonker (EIT ICT Labs), la mission des CCI est largement tournée vers l'entrepreneuriat et la création d'entreprises leaders à partir d'une valorisation large et rapide des résultats de recherche.

marché⁴. L'objectif est de développer un marché plus cohérent du capital-risque et du capital d'amorçage, d'améliorer les conditions d'accès aux financements, notamment pour les PME, et de créer des instruments de soutien qui mobilisent davantage les investissements privés. D'ici 2012, un fonds de capital-risque établi dans n'importe quel Etat membre devrait pouvoir opérer et investir librement dans toute l'UE. Les règles européennes en matière d'aides d'Etat seront réexaminées, dans la perspective d'un soutien adéquat à l'innovation.

5 Réaliser un marché unique de l'innovation

A nouveau, cette mesure trouve un large écho dans la nouvelle politique industrielle. Pour faciliter l'innovation, la mise sur le marché et la diffusion de nouveaux produits et services, des actions doivent être prises pour :

- Elaborer rapidement des normes d'interopérabilité. Une communication et une proposition législative sont attendues début 2011. Le Conseil invite la Commission à lancer un débat sur la façon d'élaborer les normes à l'échelle de l'UE et à établir un programme pluriannuel sur les nouveaux besoins en matière de normalisation. Ceux-ci devront être pris en compte dans les projets de R&D.
- Concevoir une réglementation intelligente, qui stimule la demande et prend appui sur le marché. Dès 2011, l'UE et les Etats membres devraient analyser le cadre réglementaire dans les secteurs clés (à commencer par ceux de l'éco-innovation et des partenariats d'innovation européens).
- Utiliser les achats publics pour les produits et services innovants. Les Etats membres et les régions sont encouragés à adopter des budgets consacrés exclusivement aux achats publics avant commercialisation et aux marchés publics de produits et services innovants. La Commission va définir des orientations et établir un mécanisme de soutien financier afin d'aider les entités adjudicatrices à réaliser ces acquisitions de manière ouverte et non discriminatoire, à regrouper les besoins, à élaborer des cahiers des charges communs et à faciliter la participation des PME.
- Rendre la gestion de la propriété intellectuelle plus accessible et plus efficace. D'ici fin 2011, la Commission présentera des propositions concernant la mise en place d'un marché européen de la connaissance (droits de propriété intellectuelle). Malgré l'urgence rappelée par la Commission, il n'y a toujours pas d'accord sur le brevet européen.

Notons que la Commission présentera, début 2011, un plan d'action dédié spécifiquement à l'éco-innovation.

6 Tirer parti du potentiel créatif de l'Europe

Relayée par le Conseil dans ses conclusions, la Commission a mis en évidence la nécessité de favoriser une culture de la créativité, des sciences et de l'esprit d'entreprise parmi les citoyens en général et chez les jeunes en particulier, afin de promouvoir la recherche et l'innovation et de les aider à devenir des innovateurs actifs.

⁴ La communication énonce les défaillances suivantes : (1) investissement dans le transfert de connaissances et les jeunes entreprises ; (2) capital-risque pour les entreprises à croissance rapide et en expansion ; (3) financement avec partage des risques pour les investissements dans la R&D et les projets d'innovation ; (4) prêts pour les PME et les entreprises de capitalisation moyenne innovantes et à croissance rapide. (p. 16)

Le programme pour l'Esprit d'entreprendre et l'Innovation du CIP prévoit diverses mesures en la matière. Ainsi, une Alliance européenne des industries créatives sera mise sur pied afin d'élaborer de nouvelles formes de soutien dans ces secteurs et de promouvoir une utilisation plus large de la créativité dans les autres secteurs. Cette alliance rassemblera des acteurs régionaux, nationaux et européens soutenant les industries créatives en mobilisant des fonds publics et privés additionnels. Le programme de l'EIP-CIP prévoit également dans ce cadre d'établir une plate-forme de coopération sur la conception des politiques de soutien à la créativité, de créer un outil de guidance pour les PME en liaison avec EEN, et de lancer des actions pilotes pour des mécanismes de soutien à l'innovation et à la créativité (p. ex. vouchers, financement des « gazelles », excellence des clusters).

En outre, en 2011, la Commission lancera l'« European Design Innovation Initiative » et mettra sur pied un comité directeur européen du design, dont la mission sera de renforcer le rôle du design dans la politique d'innovation européenne à travers le développement d'une vision et d'un agenda communs. Il s'agira d'une plate-forme ouverte et flexible rassemblant des parties prenantes s'intéressant à intégrer le design dans l'innovation (politique, soutien, projets) et ayant une capacité à contribuer à ce développement. Un Plan d'Action sera prêt pour le 3^e trimestre 2011 et des appels à propositions seront lancés dans le cadre du CIP dans différentes thématiques (amélioration de l'interdisciplinarité dans l'éducation, la recherche et le développement européen ; mesure du design et des aspects d'innovation non-technologique ; opportunités de financement nationales et européennes ; promotion du design européen à l'international ; incitants pour les entreprises européennes pour améliorer leurs produits, par exemple à travers un label « European Design excellence »).

Au 2^e semestre 2011 sera organisée la première « Convention annuelle de l'innovation » rassemblant des professionnels de l'innovation issus des mondes académique, politique et industriel. L'objectif sera de faire le point sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie d'innovation et de communiquer sur les politiques et actions prioritaires pour l'année suivante.

7 Accroître les avantages sociaux

L'Union de l'Innovation reconnaît l'importance de l'innovation sociale et le rôle qu'y jouent les régions et le secteur public. L'innovation sociale offre de nouveaux moyens de répondre aux besoins sociaux que le marché ou le secteur public ne parviennent pas à satisfaire de manière suffisante. Elle peut aussi susciter les changements de comportement nécessaires pour relever les grands défis qui se posent à la société et générer de nouveaux modes de collaboration.

La Commission a l'intention de lancer un projet pilote européen qui visera à promouvoir l'innovation sociale au moyen du Fonds social européen (FSE). Le projet devrait conduire à la mise sur pied d'une plate-forme virtuelle destinée aux entrepreneurs sociaux, au secteur public et au secteur tertiaire. A noter que des actions sont également prévues en la matière dans le cadre de la plateforme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale, autre initiative phare d'Europe 2020.

Dès 2011, la Commission entend aussi soutenir un important programme de recherche sur le secteur public et l'innovation sociale (méthodes de mesure et d'évaluation, sources de financement, etc.). Elle pilotera un Tableau de bord européen de l'innovation dans le secteur public à partir duquel seront définis des critères de référence en la matière.

8 Réformer les systèmes de recherche et d'innovation

L'objectif est d'assurer une meilleure cohérence et une meilleure coordination des politiques à tous les niveaux. Réformer les systèmes de recherche et d'innovation suppose de s'attaquer à la fragmentation, au chevauchement d'activités, à la complexité et à l'absence de la masse critique nécessaire pour réaliser de véritables avancées. Un outil d'auto-évaluation est mis à disposition. Il doit aider les Etats Membres à identifier les principaux défis et les réformes cruciales qui devront être recensées dans le cadre du programme national de réforme attendu pour avril 2011. Des examens par les pairs sont envisagés, en collaboration avec l'OCDE.

Par ailleurs, les Etats membres sont invités, avec l'appui de la Commission, à mettre en œuvre une stratégie de spécialisation intelligente et à faire un usage accru des fonds structurels pour des projets de recherche et d'innovation. D'ici 2012, la commission projète d'établir une « plate-forme de spécialisation intelligente », sur base de ses initiatives régionales en matière de recherche et de clusters. Cette plate-forme soutiendra l'émergence de clusters de rang mondial. Parallèlement, la Commission va mettre en place une banque de données et organiser l'échange de bonnes pratiques.

En outre, mi-2011, un espace ouvert de Policy learning sera établi et géré au sein de l'Observatoire européen des clusters pour étudier comment les programmes de clustering au niveau régional, national et européen peuvent être consolidés pour favoriser l'émergence de clusters de classe mondiale.

9 Partenariats d'innovation européens (PIE)

C'est un nouveau concept⁵ proposé par la Commission et un des points clés de l'Union de l'Innovation. Il s'agit d'unir les efforts et les ressources à l'échelle de l'UE pour répondre efficacement aux grands défis sociétaux et permettre aux innovations de trouver rapidement une application sur le marché. Comme souligné lors du séminaire du 27 octobre 2010 organisé par la Commission, les PIE présentent une valeur ajoutée européenne ; ils trouvent leur moteur dans la demande et non dans l'offre ; ils représentent une nouvelle forme de gouvernance en ce sens qu'il s'agit, à l'image d'un « chef d'orchestre », de créer de nouvelles pratiques à partir des instruments existants. Ces pratiques relèvent d'une démarche de rationalisation, de simplification et de coordination. Le modèle de gouvernance se veut souple et transparent. Les Etats membres et les acteurs concernés sont associés sur la base d'une libre adhésion.

Pour expérimenter et définir les modalités pratiques d'applications des PIE (financement, recensement et sélection des acteurs, aspects juridiques et gouvernance des partenariats, etc.), un projet pilote sur le thème du vieillissement actif et en bonne santé est lancé. Son objectif est triple : améliorer la santé et la qualité de vie des personnes âgées en leur permettant de mener une existence active et autonome ; contribuer à la pérennité et à l'efficacité des systèmes de soins de santé et de protection sociale ; stimuler la compétitivité et les opportunités commerciales. Jusqu'au 28 janvier 2011, une consultation lancée par la Commission invite les parties concernées à contribuer au recensement des obstacles à l'innovation et des opportunités dans le domaine du vieillissement actif et en bonne santé. Les contributeurs peuvent aussi faire part des initiatives dont ils ont connaissance. Fin 2011, sur la base des premiers résultats du projet pilote, de nouveaux partenariats seront mis sur pied

⁵ Voir aussi le document du 6 décembre 2010, « Frequently asked questions regarding European Innovation Partnerships under Europe 2020 », qui énonce une série de propositions en termes de gouvernance.

(thèmes envisagés : villes durables, une Europe économe en eau, matières premières non énergétiques, mobilité intelligente, agriculture).

Afin de soutenir la mise en place de ces Partenariats européens d’Innovation, la Commission va notamment mettre en place un ou plusieurs « virtual hubs » (plate-forme de communication) rassemblant le plus grand nombre de parties prenantes dès la phase de développement de ces partenariats et durant la phase de mise en œuvre.

10 Améliorer la gouvernance

Comme souligné dans les conclusions du Conseil, la gouvernance et la coordination horizontale sont nécessaires à la mise en œuvre de l’Union de l’Innovation, compte tenu du rôle d’autres politiques sectorielles dans l’innovation. Le Conseil Compétitivité a un rôle prépondérant à cet égard.

Pour mesurer les progrès réalisés par les Etats membres et les régions, la Commission se basera sur le tableau de bord de la recherche et de l’innovation. En outre, la Commission travaille à la définition d’un indicateur relatif à l’innovation fondé sur les entreprises innovantes à croissance rapide. En 2012, cet indicateur devrait utilement compléter les données en matière d’investissement dans la R&D, et serait assorti d’un objectif quantifié dans le cadre du suivi de la Stratégie Europe 2020.